



Guide de l'alternant en situation de handicap

Commenté [FH1]:



Faciliter vos études, vos examens et votre vie
quotidienne à Notre-Dame du Grandchamp

OBTENIR UN AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE POUR VOS ÉTUDES ET EXAMENS

- 1** Effectuer son inscription à Notre-Dame du Grandchamp
- 2** Prendre rendez-vous le plus tôt possible auprès d'un médecin agréé CDAPH (liste disponible sur Internet : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>).
Un certificat médical listant les propositions d'aménagements possibles vous sera remis.
Ce certificat médical, sauf indication contraire, est valide pour l'année scolaire en cours.
- 3** Fournir au référent handicap le certificat. En cas de mise en place d'aménagements complexes, un entretien, en concertation avec l'équipe pédagogique, pourra vous être proposé.
Nous vous recommandons de nous communiquer vos demandes d'aménagements au plus tôt, les procédures mises en place nécessitant des délais.



S'ENREGISTRER AUPRÈS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Pour bénéficier d'aides ou d'aménagements vous devez vous inscrire auprès du référent handicap ;

Vous devez nous transmettre :

- le certificat médical du médecin agréé en cas de demandes d'aménagements ;
- une autorisation permettant de transmettre vos coordonnées aux enseignants et aux organisateurs des examens signée.

REFERENTS HANDICAP ALTERNANCE :

-**POUR LES CAP** : DOROTHEE SABATIE-GARAT

-**POUR LES BTS** : MARINE FLICHY

-**POUR LES DCG, DSCG** : FABIENNE HAEHNEL

-**POUR LES LICENCES ET MASTER DU CNAM** :

TIFFANY KAHN PATRIX : TIFFANY.KAHN-

PATRIX@CNAM-ILEDEFRANCE.FR

MAIL : HANDIALT@ND-GRANDCHAMP.FR



LA MISE EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS

Lors de votre visite médicale, nous vous conseillons d'apporter votre dossier médical à jour ou une lettre de votre médecin traitant.

C'est un médecin agréé de la MDPH qui vous donne, tout d'abord, une préconisation » en fournissant une attestation médicale.

Nous validons ensuite tout ou partie des aménagements recommandés.

Nous coordonnons la mise en place des aménagements d'études et d'examens avec les différents services.

Nous prenons en compte votre situation dans le cadre des enseignements dispensés au sein de Notre-Dame du Grandchamp



Merci de nous contacter dès que possible si :

- Vous ne pouvez pas (ou si vous renoncez à vous présenter à l'examen)
- Vous souhaitez renoncer aux aménagements dont vous bénéficiez.

SERVICES PROPOSÉS PAR LE CDI

Le centre de documentation (CDI) est ouvert à tous nos élèves et propose des ordinateurs portables et des tablettes pour les recherches documentaires.

RÉFÉRENTS HANDICAP À NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

Un seul mail : handialt@nd-grandchamp.fr (merci de bien faire apparaître dans l'objet du mail CAP ou BTS ou Licence, Master, DCG, DSCG)

Référent handicap CAP en alternance : Dorothée SABATIE-GARAT

Référent handicap BTS en alternance: Marine FLICHY

Référent handicap DCG, DSCG en alternance : Fabienne HAEHNEL

Référent handicap licences et master CNAM : Tiffany KAHN-PATRIX
tiffany.kahn-patrix@cnam-iledefrance.fr